

Politique du Ministère

Les technologies numériques concourent grandement aux objectifs de la politique de la langue du ministère de la Culture et de la Communication : préserver la langue française pour permettre de répondre aux besoins d'expression et de communication des citoyens et des institutions d'une part, favoriser le passage entre le français et les autres langues afin de favoriser le multilinguisme d'autre part.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), en raison de son positionnement interministériel et de sa vision d'ensemble des enjeux linguistiques propres au développement des technologies numériques, est en mesure de jouer un rôle de catalyseur. Ce positionnement doit lui permettre d'orienter son action autour de trois priorités : prendre en compte la dimension linguistique des technologies numériques, contribuer à mettre celles-ci au service de la politique de la langue, veiller à la présence de la langue française sur la Toile et aux moyens qui l'encouragent.

Description du dispositif

Pour mener à bien cette politique en faveur du numérique, le Ministère peut soutenir différents types de projets en faveur du français et de la diversité linguistique :

1. Sur les technologies de la langue

Les technologies de la langue constituent pour les pouvoirs publics une question d'intérêt général : elles contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, au développement de notre économie et au renforcement de nos échanges. Ces technologies permettent de multiples applications telles que :

- la traduction automatique et l'aide à la traduction,
- l'aide à la rédaction (correcteurs orthographiques et grammaticaux),
- la reconnaissance vocale et les commandes vocales,
- la synthèse vocale,
- l'indexation automatique de documents,
- l'automatisation des processus de constitution de méta-données (résumés, mots-clefs, catégories...).

2. Sur l'internet et les médias collaboratifs

La présence du français sur l'internet passe notamment par une participation active de nos concitoyens aux différents projets collaboratifs. Il est donc particulièrement important pour le Ministère de s'assurer du dynamisme de l'effort collaboratif en langue française. À ce titre, deux aspects apparaissent particulièrement stratégiques :

- l'enrichissement des encyclopédies ou dictionnaires collaboratifs en ligne ;
- la traduction en français des logiciels, sites internet, réseaux sociaux et outils proposés aux utilisateurs.

3. Sur le Web des données et le web sémantique

C'est un enjeu culturel majeur de développer en français des outils de diffusion culturelle qui confortent le rôle historique de la langue française comme langue internationale de diffusion des savoirs.

Grâce aux nouvelles technologies du web sémantique, l'internet est en passe de devenir une base de connaissances mondiale. Ce que l'on appelle le « web de données » consiste en effet à interconnecter d'immenses référentiels (terminologies, catalogues d'œuvres...) ouvrant la voie à des usages radicalement nouveaux des données numériques.

Le ministère de la Culture souhaite que la langue française soit au cœur du web des données et peut accompagner les projets visant :

- à structurer des données déjà existantes (notamment culturelles) pour leur permettre une meilleure visibilité en France et à l'étranger,
- à proposer de nouveaux services innovants ou mobiles pour l'utilisateur, s'appuyant sur le Web des données,
- à enrichir l'écosystème sémantique émergent via la constitution d'ontologies propres en langue française (métiers, artisanat, branches ou filières d'activité...).



Modalités d'attribution et de versement

Le montant de la subvention est déterminé selon la nature et la qualité du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

La subvention a un caractère incitatif et doit avoir un effet de levier de nature à permettre de recueillir d'autres soutiens. Elle est versée en une seule fois.

Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI

Personne physique..... : OUI

Collectivité territoriale ... : OUI

Établissement Public : OUI

GIP/GIE : OUI

Société privée : OUI

Contact

Délégation générale à la langue française et aux langues de France
Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française

dglflf.min@culture.gouv.fr

Pour les associations :

Téléchargez ici le formulaire Cerfa
de demande de subvention
Pour les autres usagers demandeurs,
prenez contact avec la DGLFLF